

Image not found or type unknown



Préemption et diagnostics immobiliers

Par **saumurez**, le **09/01/2021 à 18:31**

Bonjour,rnrnJe voudrais savoir si, en vendant un bien immobilier, on est préempté pour cause d'utilité publique et qu'on accepte la préemption, l'entité qui préempte, peut vous obliger à effectuer les diagnostics immobiliers (au frais du vendeur) ?rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **10/01/2021 à 12:18**

BonjourrnrnQuelques soient les conditions de la vente, le vendeur doit faire réaliser tous les diagnostics immobiliers obligatoires dès que le bien est mis en vente.

Par **talcoat**, le **11/01/2021 à 18:30**

Bonjour,rnrnLe droit de préemption de la collectivité peut s'exercer à partir de la DIA envoyée par le notaire: cela veut dire qu'un acte de vente est en préparation, donc une promesse de vente signée.... donc obligation d'y annexer les diagnostics sous peine de nullité.